

---

## Les receveurs princiers dans le Luxembourg (1443-1506). Recrutement et carrières

*Princely receivers in Luxembourg (1443-1506). Recruitment and careers*

*Fürstliche Empfänger in Luxemburg (1443-1506). Rekrutierung und Karriere*

*Receptores principescos de Luxemburgo (1443-1506). Reclutamiento y carreras*

**Jean-Marie Yante**

---



Éditeur

IRHiS-UMR 8529

**Édition électronique**

URL : <http://comptabilites.revues.org/2226>

ISSN : 1775-3554

**Référence électronique**

Jean-Marie Yante, « Les receveurs princiers dans le Luxembourg (1443-1506). Recrutement et carrières », *Comptabilités* [En ligne], 9 | 2017, mis en ligne le 30 janvier 2017, consulté le 08 février 2017. URL : <http://comptabilites.revues.org/2226>

---

Ce document a été généré automatiquement le 8 février 2017.

Tous droits réservés

---

# Les receveurs princiers dans le Luxembourg (1443-1506). Recrutement et carrières

*Princely receivers in Luxembourg (1443-1506). Recruitment and careers*

*Fürstliche Empfänger in Luxemburg (1443-1506). Rekrutierung und Karriere*

*Receptores principescos de Luxemburgo (1443-1506). Reclutamiento y carreras*

**Jean-Marie Yante**

---

- 1 Au décès en 1383 du duc Wenceslas I<sup>er</sup> de Luxembourg, la principauté est entraînée pour quatre-vingts ans dans le désordre politique et les difficultés économiques. Son successeur Wenceslas II inaugure cinq ans plus tard le « temps des engagères ». La précarité du contrat incite le détenteur du territoire à en tirer au plus vite le maximum de revenus. L'équivoque engendrée par la dualité des pouvoirs encourage au sein de la noblesse une propension à l'anarchie et au brigandage. La crise atteint son paroxysme sous Élisabeth de Görlitz. Institué héritier en 1441, *mambour et gouverneur* l'année suivante, Philippe le Bon se heurte à une noblesse divisée en pro-Bourguignons et partisans des héritiers naturels. Une émeute populaire dans la capitale offre au duc de Bourgogne l'occasion d'intervenir. La forteresse tombe en novembre 1443. L'annexion définitive de la principauté intervient en 1462<sup>1</sup>.
- 2 Ce sont les hommes en charge de la gestion financière du pays, de 1444 au décès de Philippe le Beau en 1506, qui retiennent présentement l'attention, en fait les receveurs généraux et les receveurs particuliers des domaines. Force est de regretter que la distinction entre auteur, scripteur et autres intervenants dans la tenue des écritures s'avère impossible. Et l'on ne peut taire le rôle que jouent en cette matière des agents du prince longtemps ignorés de la recherche, en l'occurrence les clercs-jurés. Apparue dans le duché à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou au tout début du XV<sup>e</sup>, cette fonction consiste tout à la fois à établir des certifications pour les recettes et dépenses du domaine princier ou

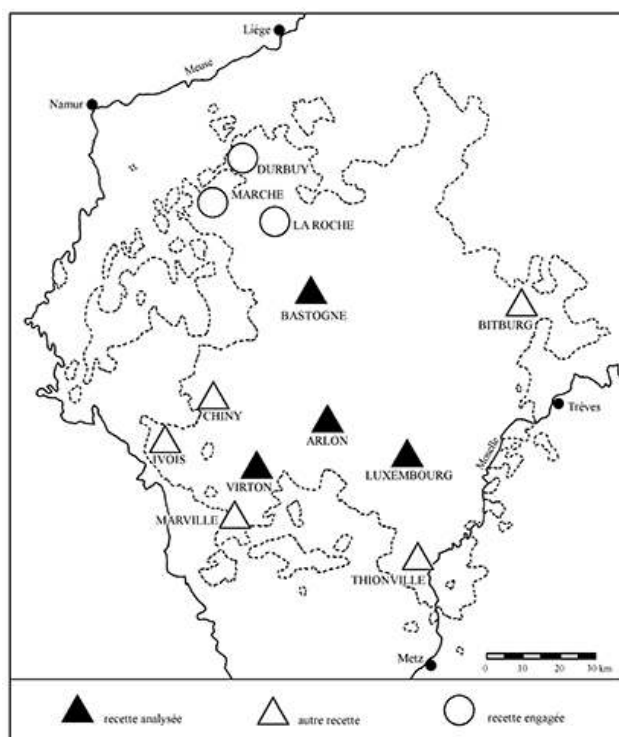
d'offices de justice, ainsi qu'à authentifier des écritures et, dans une principauté bilingue, à en traduire d'aucunes<sup>2</sup>.

- 3 Quoique le propos soit centré sur les agents du prince, l'existence de comptables urbains mérite d'être évoquée. Seule la capitale a laissé des comptes depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle : registres du *baumâitre*<sup>3</sup> et du *weinrichter*. Au premier incombe la charge de la trésorerie et la gestion des travaux municipaux. C'est lui qui centralise les recettes et règle les débours. Il s'en faut que la série des écritures soit continue depuis 1388, année du premier registre conservé : sept exercices pour la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, six entre 1413 et 1430 et cinquante et un de 1444 à 1500. Depuis le deuxième quart du XV<sup>e</sup> siècle au plus tard, les comptes sont soumis à un contrôle annuel. Y participent en 1427-1428 le justicier, les échevins, un délégué de chaque métier et six bourgeois n'appartenant à aucune association professionnelle. Constitués en registres séparés ou intégrés à ceux du *baumâitre*, les comptes du *weinrichter*, fonctionnaire municipal préposé à la perception du droit sur la vente du vin, sont au nombre de soixante-six entre 1388 et 1541-1542. Leur répartition chronologique reproduit *grosso modo* celle de la précédente série<sup>4</sup>. Les carrières de ces comptables urbains s'inscrivent dans un cursus sans connexion avec l'administration principautaire.

## 1. La documentation disponible

- 4 La recette générale luxembourgeoise, instaurée par Philippe le Bon dès le 9 mars 1443<sup>5</sup>, c'est-à-dire huit mois avant la prise de la capitale, est abolie le 27 décembre 1472 par Charles le Hardi (ou le Téméraire) et remplacée par deux recettes particulières<sup>6</sup>, la première concernant Luxembourg, Arlon<sup>7</sup> et Thionville<sup>8</sup>, la seconde étant compétente pour Bastogne<sup>9</sup>, Ivois (aujourd'hui Carignan<sup>10</sup>), Virton<sup>11</sup>, Marville<sup>12</sup> et Damvillers<sup>13</sup>. D'autres domaines échappent aux investigations parce que cédés en engagère, ainsi au nord-ouest du duché ceux de Durbuy<sup>14</sup>, La Roche<sup>15</sup> et Marche-en-Famenne<sup>16</sup>.

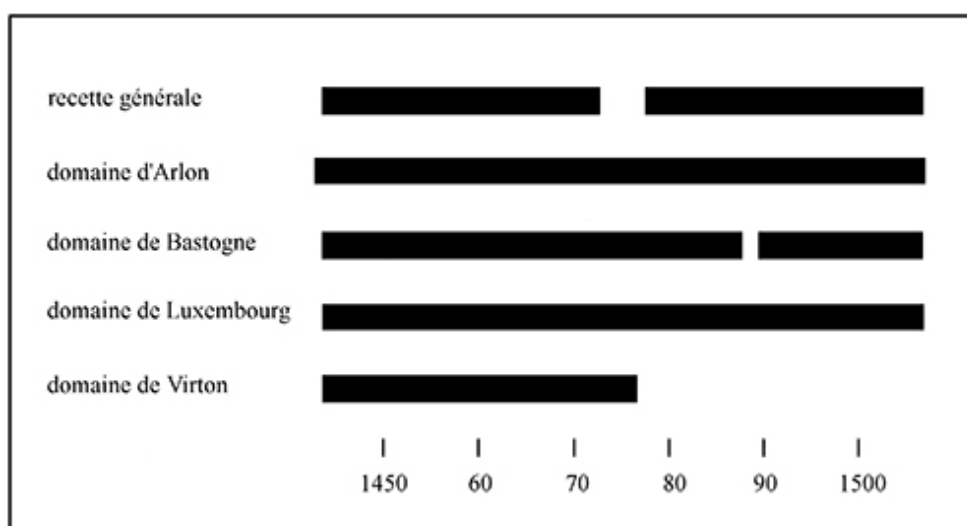
Fig. 1. Les recettes domaniales du duché de Luxembourg



- 5 Au fil des décennies et des siècles, la documentation comptable a subi des ponctions et des pertes. L'article 54 du Traité des Pyrénées, de 1659, prescrit que « Tous les papiers, titres et documens concernans les pays, terres et seigneuries qui doivent demeurer audit Seigneur Roi Tres-Chrestien, par le present Traité de paix, seront fournis et délivrez de bonne foy dans trois mois après que les ratifications du present Traité auront esté eschangées »<sup>17</sup>. Il faut cependant attendre cent quinze ans avant que soient transférés de Bruxelles en France les titres et documents comptables relatifs aux territoires ci-avant luxembourgeois. Cette opération ne s'effectue que dans le cadre du Traité des Limites, signé à Versailles le 16 mai 1769 et ratifié par Louis XV et l'impératrice Marie-Thérèse les 21 et 22 juin suivants. Cinq ans s'écoulent encore avant que les recherches effectuées à Bruxelles aboutissent à l'établissement de deux inventaires sommaires des documents comptables et autres titres à céder à la France. Il est difficile de dénombrer avec exactitude les comptes faisant l'objet de la cession. Celle-ci concerne quelque 1600 exercices de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle au milieu du XVII<sup>e</sup>, environ 900 pour les domaines, 600 pour les offices de justice et un peu moins de 160 pour des fortifications. Les comptes sont relatifs à Chauvency-le-Château<sup>18</sup>, Damvillers, Florange<sup>19</sup>, Ivois, Marville, Montmédy<sup>20</sup> et Thionville. Tout ce qui a été transféré en France, à Nancy puis à Metz, est irrémédiablement perdu, à deux unités archivistiques près. Heureusement, un certain nombre de documents ont échappé aux investigations menées à Bruxelles vers 1774 et appartiennent au fonds des Chambres des comptes aux Archives générales du Royaume à Bruxelles<sup>21</sup>.
- 6 En ce qui concerne la recette générale du duché et celles des domaines, des séries comptables plus ou moins complètes n'existent plus que :

- 7 - pour la recette générale, série débutant en 1444 mais avec forcément une interruption d'octobre 1472 à pareille date 1477, époque de sa suppression par Charles le Hardi<sup>22</sup> ;
- 8 - pour les domaines d'Arlon, de Bastogne et de Luxembourg, virtuellement sans aucune lacune<sup>23</sup> ;
- 9 - et pour celui de Virton avec une césure due à l'engagement au duc de Lorraine et de Bar de 1478 à 1519<sup>24</sup>.

Fig. 2. Répartition chronologique des comptes de la recette générale et des domaines d'Arlon, Bastogne, Luxembourg et Virton



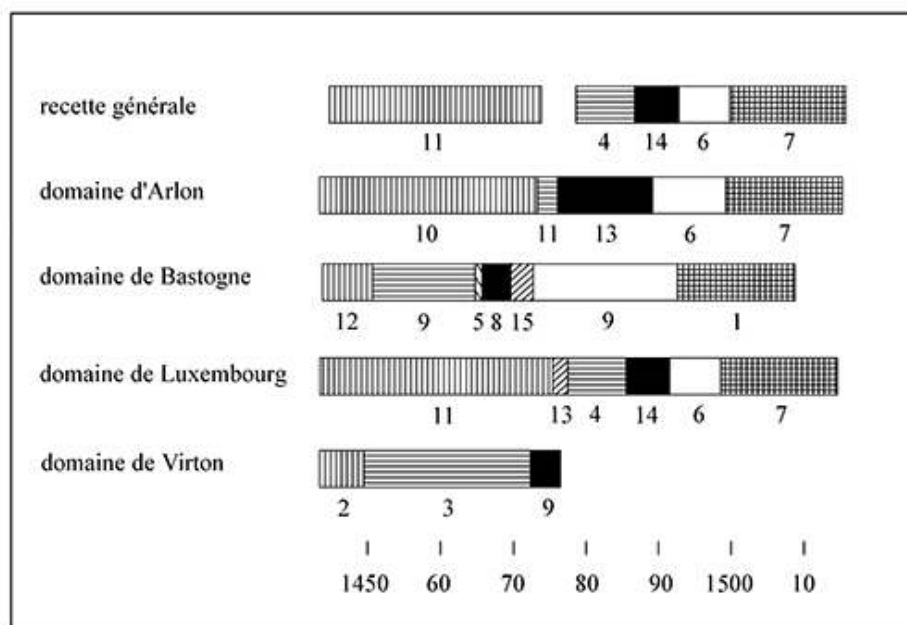
- 10 La documentation disponible pour les offices de justice, une petite dizaine au total, s'avère trop ténue pour se prêter à un traitement statistique. Les enjeux financiers ne sont nullement comparables à ceux des recettes domaniales, a fortiori de la recette générale du duché. Ces offices, moins prestigieux, ne suscitent pas les mêmes convoitises et ne s'insèrent guère dans d'ambitieuses carrières. Ils ne retiendront pas présentement l'attention.

## 2. Les hommes en place

- 11 La figure 3 visualise les périodes d'intervention des receveurs dans la recette générale ou les recettes domaniales.
- 12 Cinq receveurs généraux se succèdent. Le premier, Liévin d'Ypres, se signale par la durée de ses prestations, de 1443/1444 à septembre 1472. La suppression de l'office met forcément fin à celles-ci. Quand la recette générale est rétablie, Wautrin de Bayon pendant un peu moins de neuf ans, puis Jean Kyber pour six exercices seulement prennent le relais. Leur succèdent deux membres d'une même lignée, célèbre à bien d'autres égards, Gilles de Busleyden le jeune (1491-1498) puis Valérien de Busleyden, en poste jusqu'en 1514.
- 13 Pour la gestion financière du domaine d'Arlon, cinq receveurs interviennent pareillement, dont l'un pendant près de trois décennies. À Bastogne, on relève sept titulaires de l'office, d'aucuns ne l'assumant que fort temporairement. Se démarque Jean de Lichtervelde en fonction de 1451 à 1465 et de 1472/1473 à 1492. Une présence

particulièrement longue se constate également à Luxembourg avec Liévin d'Ypres, déjà mentionné comme receveur général, actif dans la capitale de 1444 à 1475. Enfin, à Virton, un receveur opère durant une vingtaine d'exercices.

Fig. 3. Périodes d'activité des receveurs généraux et des receveurs des domaines d'Arlon, Bastogne, Luxembourg et Virton



1. Jean Bumaistre – 2. Pierre Cuvelot – 3. Noël de Bauffe – 4. Wautrin de Bayon – 5. Gilles de Busleyden l'aîné – 6. Gilles de Busleyden le jeune – 7. Valérien de Busleyden – 8. Robert de Giencourt – 9. Jean de Lichtervelde – 10. Pierre de Totterait – 11. Liévin d'Ypres – 12. Collignon Grosjean – 13. Nicolas Haltfast – 14. Jean Kyber – 15. Jean Poncelet.

- 14 De ce survol des gestionnaires des recettes ressort la coexistence de très longs mandats, pouvant s'étendre sur deux voire trois décennies, et d'autres particulièrement courts, étapes éventuelles dans des cursus professionnels.

### 3. Profils de receveurs

- 15 À partir des documents comptables conservés mais aussi par le repérage et la mise en œuvre de sources de natures les plus diverses, on tente à présent de cerner la personnalité et de reconstituer la carrière des receveurs généraux du gouvernement de Philippe le Bon au décès de Philippe le Beau, tout en étant attentif à la poursuite de certains offices au lendemain du *terminus ad quem* assigné à la recherche.
- 16 Avec le premier receveur général, **Liévin d'Ypres**, se pose d'emblée la question du choix des fonctionnaires de haut rang par les souverains bourguignons. Conformément à leurs habitudes, ceux-ci recourent à des individus entièrement dévoués et capables de se plier aux nouvelles méthodes de gouvernement, et placent à des postes-clés des hommes de confiance en provenance des pays « patrimoniaux ». Cette option se traduit par la réorganisation du Conseil ducal et se constate aussi pour le principal office, à la fois « de finance » et « de justice », chargé de défendre les intérêts de Philippe le Bon. Originaire de Flandre, Liévin d'Ypres est nommé receveur général le 9 mars 1443, avant donc l'occupation de la capitale, est confirmé le 20 janvier 1444 et demeure en charge jusqu'au

27 décembre 1472. Il cumule cette fonction avec celle de receveur particulier du domaine de Luxembourg de janvier 1444 à sa mort au début de 1475. Après la réforme instaurée par Charles le Hardi, il est également responsable des recettes domaniales d'Arlon et de Thionville du 29 décembre 1472 jusqu'en 1475. Il est en outre procureur général au Conseil de Luxembourg du 3 novembre 1461 à mai 1472 et, pendant toute sa carrière, assume la trésorerie des chartes. Le 20 mai 1474, il est élevé au rang de « conseiller ordinaire de monseigneur le duc ». Dès les premières années de son séjour luxembourgeois, il s'est allié à une famille scabinale de Thionville<sup>25</sup>. Son frère, Jean d'Ypres, poursuit la tradition de son aîné. Suite à la saisie des biens du connétable de France, il devient receveur du comté de Roussy<sup>26</sup>, de 1468 à 1476, et est également receveur des aides de Luxembourg de 1474 à 1477 ainsi que *baumâitre* de la capitale en 1478-1479<sup>27</sup>.

Fig. 4 – Charges comptables des cinq receveurs généraux

Receveurs généraux	Charges comptables	Périodes d'exercice <sup>a</sup>
Liévin d'Ypres	recette générale du duché	09.03.1443-27.12.1472
	domaine de Luxembourg	01.01.1444-début 1475
	domaine d'Arlon	29.12.1472-début 1475
	domaine de Thionville	29.12.1472-début 1475
Wautrin de Bayon	recette générale du duché	16.02.1478-03.02.1486
	domaine de Luxembourg	16.02.1478-03.02.1486
	domaine de Thionville	16.02.1478-03.02.1486
Jean Kyber <sup>b</sup>	recette générale du duché	02.1486 <sup>c</sup> -30.09.1491
	domaine de Luxembourg	02.1486-30.09.1491
	domaine de Thionville	02.1486 <sup>c</sup> -30.09.1491
Gilles de Busleyden le jeune	recette générale du duché	01.10.1491 <sup>d</sup> -05.12.1498
	domaine d'Arlon	01.10.1488-30.09.1498
	domaine de Luxembourg	01.10.1491-30.09.1498
Valérien de Busleyden	recette générale du duché	05.12.1498-30.09.1514
	domaine d'Arlon	05.12.1498-30.09.1514
	domaine de Luxembourg	05.12.1498-30.09.1514
	domaine de Thionville	05.12.1498-30.09.1514
	domaine de Marche	20.06.1510-01.10.1510

<sup>a</sup> Les dates extrêmes correspondent d'une part à la nomination, à l'entrée en fonction ou au début du premier exercice comptable, d'autre part à la sortie de charge ou à la fin du dernier exercice comptable.

<sup>b</sup> Nommé également receveur général des aides de Luxembourg le 04.12.1484.

<sup>c</sup> Date d'entrée en fonction ; nomination le 04.12.1484.

<sup>d</sup> Début du premier compte ; nomination le 20.03.1490.

- 17 Avec le successeur de Liévin d'Ypres, Wautrin Malhoste, dit de Bayon, on a pareillement affaire à un fidèle serviteur de la Maison de Bourgogne. Receveur général de Lorraine sous Charles le Hardi, il est nommé receveur général du Luxembourg en février 1478 ainsi que receveur particulier des domaines de Luxembourg et de Thionville. Malgré ses protestations, il est démis de ses fonctions par suite de malversations en février 1486<sup>28</sup>.
- 18 Par lettres patentes du 4 décembre 1484, Jean Kyber est nommé receveur général des domaines et des aides de Luxembourg ainsi que receveur particulier du domaine de Thionville. Il entre en fonction en février 1486 et exerce alors également la charge de receveur du domaine de Luxembourg. Son décès en 1491 explique la brièveté de sa carrière. Pour l'heure, son origine et ses antécédents échappent aux investigations<sup>29</sup>.
- 19 Avec Gilles de Busleyden le jeune, puis Valérien son frère, c'est l'entrée en scène d'une opulente lignée du pays de Luxembourg. Le père des deux receveurs généraux, maître Gilles de Busleyden l'aîné, est issu d'une famille qui se serait établie à Arlon au début du xv<sup>e</sup> siècle, en provenance du village de Boulaide<sup>30</sup>, et s'est enrichie dans le négoce<sup>31</sup>. Il est connu comme receveur du domaine de Bastogne en 1465-1466, est anobli par lettres patentes de Charles le Hardi de février 1472, entre au Conseil de Luxembourg en 1473 en qualité de procureur général et, dès l'année suivante, est promu conseiller ordinaire. En 1480, il accède par ailleurs à l'emploi de garde des chartes du duché. Seigneur de Guirsch<sup>32</sup>, aux portes d'Arlon, il est échevin, lieutenant-prévôt puis prévôt de la ville, gruyer et forestier pour le massif d'Anlier<sup>33</sup> (jusque fin 1497), ainsi que greffier du Siège des nobles de 1462 jusqu'au moins 1484. Il décède en 1499<sup>34</sup>. C'est dire si Gilles le jeune appartient à une prestigieuse quoique récente lignée régionale. Receveur du domaine d'Arlon à partir de 1488 et de celui de Luxembourg trois ans plus tard, il est nommé receveur général du duché par lettres patentes du 20 mars 1490, résigne cette fonction le 5 décembre 1498 au profit de son frère Valérien et quitte le pays pour se fixer à Bruxelles, où il devient président de la Chambre des Comptes<sup>35</sup>.
- 20 Valérien de Busleyden, quant à lui, cumule les fonctions de receveur général du pays de Luxembourg et de receveur particulier des domaines d'Arlon, Luxembourg et Thionville de 1498 à son décès en 1514. Par ailleurs, il détient temporairement semblable office à Marche (en 1510). Fin 1497, il a été nommé gruyer et forestier d'Anlier en remplacement de son père résignant la fonction pour raison d'âge. Au décès de celui-ci, Valérien accède au poste de conseiller ordinaire par lettres patentes du 1<sup>er</sup> septembre 1501, tout en conservant ses charges comptables<sup>36</sup>. Faut-il le rappeler, ce sont deux autres fils de Gilles l'aîné, donc frères des receveurs généraux, qui consacrent l'éclatante réussite et assurent la renommée internationale de la famille. François est préposé à l'éducation de Philippe le Beau, dont il devient le conseiller, est revêtu de nombreuses dignités ecclésiastiques, se voit confier diverses missions diplomatiques, est désigné comme archevêque de Besançon et meurt quelques semaines avant de recevoir la pourpre cardinalice<sup>37</sup>. Quant à Jérôme, conseiller et maître des requêtes au Conseil souverain de Malines, humaniste distingué,



ami d'Érasme et de Thomas More, il est le fondateur à Louvain du Collège des Trois Langues<sup>38</sup>.

- 21 Les carrières de deux autres receveurs, qui n'accédèrent pas à la recette générale du duché, illustrent le double recrutement de ces agents capitaux de l'administration principautaire. Dès 1451, le receveur général Liévin d'Ypres est secondé dans le quartier wallon du duché par un autre grand commis pareillement issu du comté de Flandre, Jean de Lichtervelde, un bâtard se rattachant vraisemblablement à la famille seigneuriale homonyme qui a fourni plusieurs officiers aux ducs de Bourgogne. Receveur du domaine de Bastogne de 1451 au 28 mars 1465, Jean de Lichtervelde est placé, fin 1472, à la tête de l'ensemble des recettes des villes et prévôtés de Bastogne, Damvillers, Ivois, Marville et Virton, supervisant de la sorte la partie du quartier roman gérée par le domaine. Suite à l'engagère, en 1478, des domaines de Damvillers, Ivois, Marville et Virton au duc de Bar-Lorraine<sup>39</sup>, sa compétence est réduite au seul ressort de Bastogne, qu'il conservera jusqu'en 1492. L'homme révèle « un mélange (...) de dévotion, de rapacité et de brutalité ». Le chapitre général de l'Ordre cistercien le juge digne en 1490, ainsi que son épouse, de participer aux bénéfices spirituels de la confrérie de l'Ordre mais, au cours d'une dispute pour une question d'argent, le receveur porte des coups à un échevin de Bastogne entraînant effusion de sang<sup>40</sup>.

Fig. 5. Charges comptables de Jean de Lichtervelde et Nicolas Haltfast

Receveurs	Charges comptables	Périodes d'exercice <sup>a</sup>
Jean de Lichtervelde	domaine de Bastogne	01.01.1451-28.03.1465 29.12.1472 <sup>b</sup> -30.09.1492 <sup>c</sup>
	domaine de Damvillers	fin 1472-31.05.1474
	domaine d'Ivois	fin 1472- ?
	domaine de Marville	fin 1472- ?
	domaine de Virton	fin 1472-30.09.1476
Nicolas Haltfast	domaine de Thionville	01.10.1466-01.10.1472 04.04.1475-30.09.1477
	domaine d'Arlon	04.04.1475-30.09.1488
	domaine de Luxembourg	04.04.1475-30.09.1477
<sup>a</sup> Les dates extrêmes correspondent d'une part à la nomination, à l'entrée en fonction ou au début du premier exercice comptable, d'autre part à la sortie de charge ou à la fin du dernier exercice comptable. <sup>b</sup> Prestation de serment le 03.02.1473. <sup>c</sup> Le successeur est nommé le 05.05.1492.		

- 22 Quant à Nicolas Haltfast, qu'on distingue aujourd'hui de l'échevin homonyme de la capitale, Clais Schellart dit Haltfast, il s'insère dans la constellation d'une bourgeoisie

provinciale présente à Arlon, Bastogne et Luxembourg<sup>41</sup>, dont l'aisance est intimement liée à des activités commerciales, comme l'atteste la marque de marchand accompagnée en abîme d'une croisette attribuée au receveur<sup>42</sup>. Celui-ci a d'abord en charge le domaine de Thionville, de 1466 à 1472, année où il accède au poste de procureur général du Conseil de Luxembourg. Il résigne cette fonction dès l'année suivante en faveur de Gilles de Busleyden l'aîné, dont il a épousé la fille Jacqueline. Au décès de Liévin d'Ypres, il obtient en 1475 les recettes domaniales d'Arlon, Luxembourg et Thionville mais, la première exceptée, les perd lors du rétablissement en 1477 de la recette générale du duché. Il resterait en poste à Arlon jusqu'en 1488<sup>43</sup>.

## En guise de conclusions

- 23 Les présents développements mettent en exergue le double recrutement dans la haute fonction administrative et financière luxembourgeoise au lendemain plus ou moins immédiat de l'entrée du duché dans le complexe bourguignon :
- 24 - d'une part, des membres de lignages à la fidélité éprouvée et aux services avérés, en provenance d'autres composantes de l'État bourguignon, notamment la Flandre (avec Liévin d'Ypres et Jean de Lichtervelde) ;
- 25 - d'autre part, des agents luxembourgeois, issus d'une opulente bourgeoisie d'affaires à la fortune plus ou moins récente, ambitieuse et prête à servir le nouveau maître, gage du rétablissement de l'ordre et d'une prospérité longtemps compromise.
- 26 Des liens familiaux unissent plusieurs fonctionnaires. Les cumuls de fonctions locales, régionales ou principautaires sont monnaie courante sinon la norme.
- 27 Les offices de receveur peuvent s'avérer des tremplins vers le Conseil de Luxembourg ou, mieux encore, vers l'administration centrale bourguignonne. En effet, à la différence de ce qui s'observe à Namur<sup>44</sup>, des sujets du duché font carrière à Bruxelles, tels les Busleyden<sup>45</sup> ou Nicolas Ruter († 1509), notamment secrétaire de Charles le Hardi, premier secrétaire et audienier sous Marie de Bourgogne et Maximilien de Habsbourg, puis conseiller et maître des requêtes de l'hôtel ducal, enfin évêque d'Arras<sup>46</sup>.

---

## NOTES

1. Sur le contexte politique, voir en dernier lieu : Pauly, Michel, *Histoire du Luxembourg*, Bruxelles, 2013, p. 48-50.
2. Yante, Jean-Marie, « Authentification des écritures et contrôle comptable. Les clerks-jurés dans le Luxembourg aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*. 180, 2014, p. 49-68.
3. Édition en cours : Moulin, Claudine et Pauly, Michel dir., *Die Rechnungsbücher der Stadt Luxemburg*, Luxembourg, à partir de 2007 (Schriftenreihe des Stadtarchivs Luxemburg).
4. Yante, Jean-Marie, *Le Luxembourg mosellan. Productions et échanges commerciaux. 1200-1560*, Bruxelles, 1996, p. 28-29.

5. Cette recette générale se situe dans le prolongement de celle en place dans le Luxembourg depuis le début du XIV<sup>e</sup> siècle. Cf. Reichert, Winfried, *Landesherrschaft zwischen Reich und Frankreich. Verfassung, Wirtschaft und Territorialpolitik in der Grafschaft Luxemburg von der Mitte des 13. bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, Trèves, 1993, t. II, p. 651-654 ; Noël, René, *Quatre siècles de vie rurale entre la Semois et la Chiens (1050-1470)*, livre I : *Connaissance des hommes et des choses*, Louvain, 1977, p. 163, note 40.
6. Verkooren, Alphonse, *Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg (comté puis duché)*, t. V, Bruxelles, 1921, n° 1920.
7. Belgique, prov. Luxembourg, chef-lieu.
8. France, départ. Moselle, chef-lieu d'arr.
9. Belgique, prov. Luxembourg, chef-lieu d'arr.
10. France, départ. Ardennes, arr. Sedan.
11. Belgique, prov. Luxembourg, chef-lieu d'arr.
12. France, départ. Meuse, arr. Verdun.
13. France, départ. Meuse, arr. Verdun.
14. Belgique, prov. Luxembourg, arr. Marche-en-Famenne ; Verkooren, Alphonse, *Inventaire...*, op cit., t. IV, 1917, n° 1602, 1752 et 1762-1763 ; t. V, n° 1915.
15. Belgique, prov. Luxembourg, arr. Marche-en-Famenne. – Rachat partiel de l'engagère en 1507 : [Gachard, Louis-Prosper], *Inventaire des archives des Chambres des Comptes, précédé d'une notice historique sur ces anciennes institutions*, t. II, Bruxelles, 1845, p. 121.
16. Belgique, prov. Luxembourg, chef-lieu d'arr. – Rachat de l'engagère en 1510 : [Gachard, Louis-Prosper], *Inventaire...*, t. II, p. 125.
17. Texte du traité : <http://mjp.univ-perp.fr/traites/1659pyrenees2.htm> (consulté le 10 octobre 2015).
18. France, départ. Meuse, arr. Verdun.
19. France, Moselle, arr. Thionville.
20. France, départ. Meuse, arr. Verdun.
21. Yante, Jean-Marie, « Démembrement d'archives luxembourgeoises consécutif au Traité des Pyrénées », dans Gantelet, Martial, Thewes, Guy et Uhrmacher, Martin éd., *La paix des Pyrénées et son impact en Lorraine et au Luxembourg. Der Pyrenäenfriede und seine Auswirkungen auf Lothringen und Luxemburg. Actes du colloque international organisé du 5 au 7 novembre 2009 au Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg*, Luxembourg, 2010, p. 561-574 (Hémecht. Zeitschrift für Luxemburger Geschichte. Revue d'histoire luxembourgeoise, 62).
22. [Gachard, Louis-Prosper], *Inventaire...*, op. cit., t. II, p. 28. – Pour les documents comptables antérieurs à 1500, tant relatifs à la recette générale qu'aux différents domaines et offices de justice, voir aussi Bautier, Robert-Henri et Sornay, Janine, avec la coll. de Muret, Françoise, *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge. II : Les États de la Maison de Bourgogne*, vol. 1 : *Archives des principautés territoriales. 2. Les principautés du Nord*, Paris, 1984, p. 662 (recette générale), 664-668 (domaines) et 669-671 (offices de justice).
23. [Gachard, Louis-Prosper], *Inventaire...*, op. cit., t. II, p. 112-115 et 122-123.
24. *Ibid.*, t. II, p. 129-130 – Sur l'engagère : Lanhers, Yvonne, « Notes sur la prévôté de Virton pendant l'occupation barroise (1478-1519) », *Le Pays gaumais. La terre et les hommes*, 36-37, 1975-1976, p. 201-222.
25. Bruxelles, Archives générales du Royaume, *Chambres des comptes* (ci-après AGR, CC), reg. 2630-2631, 5926 et 6299-6304 ; van Werveke, Nicolas, « Notice sur le Conseil provincial de Luxembourg avant sa réorganisation par Charles-Quint (c.1200-1531) », *Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg* (ci-après PSHIL), 40, 1888, p. 266-267 et 292-293 ; Verkooren, Alphonse, *Inventaire...*, op. cit., t. V, n° 1921 ; Bourguignon, Marcel, *Les chartes du Luxembourg. Introduction à l'inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg*, Bruxelles, 1931, p. 13-15 ; Petit, Roger, *Les aides et subsides dans le Luxembourg de 1360 à 1565. Contribution à l'étude du*

développement de la fiscalité dans une principauté territoriale, Weber, Jean-Pol éd., Bruxelles, 2013, t. I, p. 196-198 (Commission royale d'Histoire, sér. in-4°).

26. France, départ. Moselle, arr. Thionville, comm. Roussy-le-Village.

27. Petit, Roger, *Les aides...*, op. cit., t. I, p. 198.

28. AGR, CC, reg. 2632 et 6304-6305 ; van Werveke, Nicolas, « Notice... », op. cit., p. 293 ; Verkooren, Alphonse, *Inventaire...*, op. cit., t. V, n° 1940 (sous le nom d'Everard Wautrin de Bayon) et n° 1964 ; Bourguignon, Marcel, *Les chartes...*, op. cit., p. 13 ; Petit, Roger, *Les aides...*, op. cit., t. I, p. 401, note 5.

29. AGR, CC, reg. 2633, 6306 et 6556 ; van Werveke, Nicolas, « Notice... », op. cit., p. 293 ; Verkooren, Alphonse, *Inventaire...*, op. cit., t. V, n° 1964 ; Bourguignon, Marcel, *Les chartes...*, op. cit., p. 13 ; Petit, Roger, *Les aides...*, op. cit., t. I, p. 303 (note 9) et 401 (note 6).

30. Grand-Duché de Luxembourg, district Diekirch.

31. Sur cette famille : *La Noblesse belge. Annuaire de 1892*, 1<sup>ère</sup> partie, Bruxelles, 1892, p. 66-78 (les développements relatifs à l'origine de la famille ne peuvent aujourd'hui être retenus) ; Kurth, Godefroid, « La famille de Busleyden, de Malines », dans Coninckx, Hyacinthe-J.-B. éd., *Fédération archéologique & historique de Belgique. Annales du XXII<sup>e</sup> congrès (Malines, 1911)*, t. I : *Documents et compte rendu*, Malines, 1911, p. 208-209 ; Wurth-Majerus, Paul, « L'ancienne église Saint-Nicolas de Luxembourg », *Ons Hémecht*, 43, 1937, p. 94-100 ; Bertrang, Alfred, *Histoire d'Arlon*, 2<sup>e</sup> éd., Arlon, 1953, p. 85-89 ; Tribout de Morembert, Henri, « La famille de Busleyden. Ses illustrations au XVI<sup>e</sup> siècle », dans Mersch, Jules éd., *Biographie nationale du pays de Luxembourg depuis ses origines jusqu'à nos jours*, fasc. 13, Luxembourg, 1965, p. 123-144 ; Neu, Marco, « Buslidii : Boulaide et la famille de Busleyden », dans Bauschelt, *Baschelt a Syr vu gëschter bis haut. Fanfare Concordia Gemeng Bauschelt*, Boulaide, 1989, p. 265-337.

32. Belgique, prov. Luxembourg, arr. et comm. Arlon.

33. Belgique, prov. Luxembourg, arr. Virton, comm. Habay.

34. AGR, CC, reg. 6028 ; Nève, Félix, « Busleiden (Égide ou Gilles) », dans *Biographie nationale publiée par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, t. III, Bruxelles, 1872, col. 203-204 ; van Werveke, Nicolas, « Das Rittergericht oder le Siège des Nobles des Luxemburger Landes », dans *Athénée royal grand-ducal de Luxembourg. Programme publié à la clôture de l'année scolaire 1886-1887*, Luxembourg, 1887, p. 48 ; Id., « Le Conseil provincial... », op. cit., p. 267-268, 275 et 292-293 ; *La Noblesse belge... 1892*, op. cit., p. 68-69 ; van Werveke, Nicolas, « Catalogue descriptif des manuscrits conservés à la Bibliothèque de la Section historique de l'Institut G.-D. (Troisième série) », *PSHIL*, 49, 1899, ms. 311, p. 337, 74° ; Wurth-Majerus, Paul, « L'ancienne église... », op. cit., p. 94-95 ; Bourguignon, Marcel, *Les chartes...*, op. cit., p. 13-14 et 16-17 ; de Vocht, Henry, *Jérôme de Busleyden, founder of the Louvain Collegium Trilingue. His life and writings, edited for the first time in their entirety from the original manuscript*, Turnhout, 1950, p. 2-4 (*Humanistica Lovaniensia*, 9) ; Bertrang, Alfred, *Histoire d'Arlon*, op. cit., p. 86-87 ; Tribout de Morembert, Henri, « La famille de Busleyden... », op. cit., p. 125-127 ; Neu, Marco, « Buslidii... », op. cit., p. 268-269 ; Bourguignon, Marcel, « Portrait historique de Guirsch et de sa seigneurie », *Annuaire/Jahrbuch 1999. Association luxembourgeoise de généalogie et d'héraldique*, p. 98-99 ; Hannick, Pierre, « La clé de voûte aux armes de Busleyden à l'église Saint-Martin », *Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique du Luxembourg - Arlon*, 83, 2007, p. 113-115 ; Petit, Roger, *Les aides...*, op. cit., t. I, p. 227, note 12.

35. AGR, CC, reg. 2633, 5929-5930 et 6307 ; van Werveke, Nicolas, « Le Conseil provincial... », op. cit., p. 293 ; *La Noblesse belge... 1892*, op. cit., p. 71-72 ; Verkooren, Alphonse, *Inventaire...*, op. cit., t. V, n° 1901 et 1918 ; Bourguignon, Marcel, *Les chartes...*, op. cit., p. 13 ; Wurth-Majerus, Paul, « L'ancienne église... », op. cit., p. 95 ; de Vocht, Henry, *Jérôme de Busleyden...*, op. cit., p. 16-18 ; Bertrang, Alfred, *Histoire d'Arlon*, op. cit., p. 87-88 ; Tribout de Morembert, Henri, « La famille de Busleyden... », op. cit., p. 128.

36. AGR, CC, reg. 2634, 5930-5932, 6308-6317 et 6418 ; van Werveke, Nicolas, « Le Conseil provincial... », *op. cit.*, p. 284 et 293 ; *La Noblesse belge...1892*, *op. cit.*, p. 70-71 ; van Werveke, Nicolas, « Catalogue descriptif... », *op. cit.*, ms. 311, p. 337, 74° ; Vannérus, Jules, « À propos des fonts baptismaux de Guirsch. Valérien de Busleyden et les seigneurs de Guirsch du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle », *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 42, 1907, p. 206-224 ; Wurth-Majerus, Paul, « L'ancienne église... », *op. cit.*, p. 96 ; de Vocht, Henry, *Jérôme de Busleyden...*, *op. cit.*, p. 11-12 ; Bertrang, Alfred, *Histoire d'Arlon*, *op. cit.*, p. 88-89 ; Tribout de Morembert, Henri, « La famille de Busleyden... », *op. cit.*, p. 130-132.
37. Nève, Félix, « Busleiden (François) », dans *Biographie nationale...*, *op. cit.*, t. III, 1872, col. 204-205 ; *La Noblesse belge...1892*, *op. cit.*, p. 69-70 ; Wurth-Majerus, Paul, « L'ancienne église... », *op. cit.*, p. 96 ; de Vocht, Henry, *Jérôme de Busleyden...*, *op. cit.*, p. 4-10 ; Bertrang, Alfred, *Histoire d'Arlon*, *op. cit.*, p. 88 ; Tribout de Morembert, Henri, « La famille de Busleyden... », *op. cit.*, p. 132-135 ; Kerckhoffs-De Heij, Alida Johanna Maria, *De Grote Raad en zijn functionarissen 1477-1531. Biografieën van raadsheren*, Amsterdam, 1980, p. 32-33 (Verzamelen en bewerken van de jurisprudentie van de Grote Raad van Mechelen) ; Cools, Hans, *Mannen met macht. Edellieden en de Moderne Staat in de Bourgondisch-Habsburgse Landen (1475-1530)*, Zutphen, 2001, p. 182-183.
38. Nève, Félix, « Busleiden (Jérôme) », dans *Biographie nationale...*, *op. cit.*, t. III, 1872, col. 205-208 ; *La Noblesse belge...1892*, *op. cit.*, p. 70 ; de Vocht, Henry, *Jérôme de Busleyden...*, *op. cit.*, passim ; Id., *History of the foundation and the rise of the Collegium Trilingue Lovaniense 1517-1550*, Louvain, 1951-1955, 4 vol. (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3<sup>e</sup> sér., 42 ; 4<sup>e</sup> sér., 4-5 et 10 ; *Humanistica Lovaniensia*, 10-13) ; Bertrang, Alfred, *Histoire d'Arlon*, *op. cit.*, p. 118-122 ; Tribout de Morembert, Henri, « La famille de Busleyden... », *op. cit.*, p. 136-141 ; Kerckhoffs-De Heij, Alida Johanna Maria, *De Grote Raad...*, *op. cit.*, p. 34 ; Neu, Marco, « Buslidii... », *op. cit.*, p. 291-328 ; Cools, Hans, *Mannen met macht...*, *op. cit.*, p. 183.
39. Lanhers, Yvonne, « Notes... », *op. cit.*, p. 201 (mention uniquement des domaines de Damvillers, Marville et Virton).
40. AGR, CC, reg. 6027-6030, 6196 et 6570 ; Verkooren, Alphonse, *Inventaire...*, *op. cit.*, t. V, n° 1922 et 1978 ; Petit, Roger, *Les aides...*, *op. cit.*, t. I, p. 198.
41. Pauly, Michel, « Naissance d'une bourgeoisie provinciale dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Le cas des familles Schellart, Buwemeister et Haltfast d'Arlon, Bastogne et Luxembourg », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 71, 1993, p. 277-289.
42. Loutsch, Jean-Claude, *Armorial du pays de Luxembourg contenant la description des armes des princes de la maison de Luxembourg, de tous les souverains d'autres maisons ayant régné sur ce pays, des gouverneurs ayant exercé le pouvoir en leur nom, ainsi que celles des familles nobles, bourgeoises ou paysannes, pour autant qu'elles ont pu être retrouvées*, Luxembourg, 1974, p. 407.
43. AGR, CC, reg. 5926-5928 et 6304 ; van Werveke, Nicolas, « Le Conseil provincial... », *op. cit.*, p. 267 et 293 ; Verkooren, Alphonse, *Inventaire...*, *op. cit.*, t. V, n° 1908 et 1938 ; Pauly, Michel, « Naissance... », *op. cit.*, p. 284-286.
44. Paquay, Isabelle, *Gouverner la ville au bas Moyen Âge. Les élites dirigeantes de la ville de Namur au xv<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, 2008, p. 133 (*Studies in European Urban History (1100-1800)*, 16).
45. Ainsi Gilles de Busleyden le jeune, déjà mentionné, ses fils Martin Nicolas, conseiller au Conseil de Brabant, et Guillaume, avocat au Grand Conseil de Malines (Wurth-Majerus, Paul, « L'ancienne église... », *op. cit.*, Annexe VII ; Tribout de Morembert, Henri, « La famille de Busleyden... », *op. cit.*, p. 128-129).
46. Vannérus, Jules, « Ruter (Nicolas) », dans *Biographie nationale...*, *op. cit.*, t. XX, 1908-1910, col. 465-482 ; Kerckhoffs-De Heij, Alida Johanna Maria, *De Grote Raad...*, *op. cit.*, p. 127-128.

---

## RÉSUMÉS

L'enquête porte sur les receveurs princiers du duché de Luxembourg (receveurs généraux et receveurs domaniaux) de l'intégration de la principauté dans les possessions bourguignonnes (1443) jusqu'au décès de Philippe le Beau (1506). Elle révèle un double recrutement dans la haute fonction administrative et financière : d'une part la nomination de membres de lignages à la fidélité éprouvée en provenance d'autres composantes de l'État bourguignon, d'autre part le recrutement d'agents luxembourgeois issus d'une bourgeoisie d'affaires prête à servir le nouveau maître. Des cumuls de fonctions s'avèrent fréquents. Des offices de receveur servent de tremplins vers le Conseil de Luxembourg ou l'administration centrale.

The investigation deals with receivers of the Duchy of Luxembourg (both general and domanial receivers) from the principality's integration into the Burgundian possessions (1443) until the death of Philip the Fair (1506). It reveals a double recruitment within the high administrative and financial function: on the one hand the nomination of lineaged members of proven fidelity coming from other components of the Burgundian State, on the other hand the recruitment of Luxembourgian agents issuing from a mercantile bourgeoisie ready to serve the new master. Plurality of offices frequently occurred. Offices of receiver served as spring-boards towards the Council of Luxembourg or the Burgundian central administration.

Bei der vorliegenden Untersuchung geht es um die fürstlichen Finanzbeamten des Herzogtums Luxemburg (allgemeine und staatliche Finanzbeamte). Der zeitliche Rahmen umspannt die Jahre von der Integration des Fürstentums in den burgundischen Besitz (1443) bis zum Tod Philipps des Schönen (1506). Im Zentrum des Interesses steht die doppelte Ernennung in ein leitendes Amt der Finanzverwaltung, erstens die Nominierung von Familienmitgliedern, deren Treue sich bewährt hatte und die aus anderen Teilen des burgundischen Staates kamen, und zweitens die Rekrutierung von Luxemburger Beamten, die aus dem kaufmännischen Bürgertum stammten und die bereit waren, den neuen Herren zu dienen. Es kam häufiger vor, dass eine Person mehrere Ämter ausübte. Die Amtsgewalt des Finanzbeamten diente dabei als Sprungbrett für den Zugang zum Luxemburger Rat oder zur zentralen Verwaltung.

La encuesta se centra en los receptores del Príncipe en el Ducado de Luxemburgo (receptores generales y receptores patrimoniales) desde la integración del Principado en las posesiones de Borgoña (1443) hasta la muerte de Felipe el Hermoso (1506). Evidencia una doble vía de selección de los miembros de la alta función administrativa y financiera: unos proceden de linajes radicados en otras posesiones del Estado borgoñón, de fidelidad probada; otros se criaron en Luxemburgo, en una burguesía de negocios dispuesta a servir al nuevo amo. Es frecuente que cumulen varias funciones. Los oficios de receptores sirven como vías de acceso al Consejo de Luxemburgo o a la administración central.

## INDEX

**Mots-clés** : Receveur princier, receveur général, receveur domanial, duché de Luxembourg, régime bourguignon, recrutement, carrière, cumul de fonctions

**Palabras claves** : Receptor principesco, receptor general, receptor patrimonial, Ducado de Luxemburgo, régimen borgoñón, selección de los agentes, carrera, cúmulo de funciones

**Schlüsselwörter** : Fürsten Empfänger, allgemeine Empfänger, domänische Empfänger, Herzogtum Luxemburg, burgundisch Regime, Rekrutierung, Karriere, mehrere Ämter

**Keywords** : Princely receiver, general receiver, domanial receiver, Duchy of Luxembourg, Burgundian regime, recruitment, career, plurality of offices

## AUTEUR

JEAN-MARIE YANTE